



Indivision et enfant à charge

Par **Fanny719**, le **04/10/2020** à **11:29**

Bonjour,

Je possède un appartement en indivision avec mon ex concubin.

Il a un enfant à charge majeur qui logeait avec nous.

Puis je interdire à son fils de vivre dans ce domicile.

Merci de vos renseignements.

Fanny,

Par **Zénas Nomikos**, le **04/10/2020** à **15:36**

Bonjour,

je pense que vous pouvez mettre à la porte un enfant majeur sauf si votre coindivisaire s'y oppose auquel cas il faudra sortir de l'indivision en justice (815 Cciv.).

[quote]

[Article 815](#)

[Modifié par Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 - art. 2 \(\) JORF 24 juin 2006 en vigueur le 1er janvier 2007](#)

Nul ne peut être contraint à demeurer dans l'indivision et le partage peut toujours être provoqué, à moins qu'il n'y ait été sursis par jugement ou convention.

[/quote]